



## DECLARATION FSU – CTA DU 30 mars 2022

Madame le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Après deux années de gestion de crise, **les infirmières de l'Éducation nationale** sont épuisées et partagent l'exaspération des Élèves, des Parents et de l'ensemble des personnels qui portent « l'École ouverte » à bout de bras. Alerté depuis de nombreux mois, sur les conséquences à moyen et long termes de la pandémie, le gouvernement se refuse à mettre en œuvre un véritable plan d'urgence pour l'École.

Sans créations de moyens supplémentaires alors que les besoins explosent, il prive les élèves et les étudiant.es du bénéfice de l'accueil, de l'écoute, du conseil, du repérage et de l'orientation qu'offre la consultation infirmière de premier recours dans les établissements scolaires et les universités.

Le SNICS, avec la FSU, appelle au renforcement de la consultation infirmière de 1er recours, par un recentrage des infirmières sur leurs missions car quotidiennement au contact des jeunes, elles sont en première ligne pour repérer les premiers signes de souffrance et ainsi les orienter vers une prise en charge adaptée à la situation.

Pour répondre aux besoins des élèves et favoriser leur réussite scolaire, nous réclamons des créations de postes pour une offre permanente de soins infirmiers.

- à minima 1 emploi à temps complet effectif dans chaque établissement.
- 2 emplois d'infirmier.es à temps complet dans chaque établissement avec internat.
- dans chaque collège avec poste en inter-degré, 2 emplois à temps complet permettant une présence effective à temps plein dans le collège.

C'est un programme ambitieux mais nécessaire pour répondre aux enjeux, faire face à la crise sanitaire, économique, sociale que nous subissons et ses conséquences que nous rencontrons dorénavant et celles à venir.

Le ministère a refusé de flécher les postes créés pour les personnels sociaux et infirmiers. 3 postes sont annoncés pour notre académie. Le SNICS/FSU et le SNUAS FP/FSU dénoncent l'insuffisance d'autant que c'est au rectorat qu'il appartient de les affecter. Les assistants sociaux et les infirmiers ont des missions différentes et ne sont pas interchangeables. Il est inadmissible que le ministère ne flèche pas les créations de moyens et n'assume pas son rôle de répartition des postes.

Le SNICS, avec la FSU, appelle aussi à reconnaître l'engagement des infirmières de l'Éducation nationale et l'utilité sociale de leurs missions par le versement du complément indiciaire de traitement dont les bénéficiaires viennent encore d'être élargis mais toujours pas pour les infirmières de l'EN pourtant soumises à un fort accroissement de leur charge de travail et à de nombreuses sollicitations en dehors du cadre de leurs missions.

Laisser les infirmières à moyens constants en pleine crise sanitaire, sans protections appropriées et en les excluant de toute reconnaissance malgré leur engagement pour la continuité du service, ne pouvait qu'aboutir à la situation suivante : deux infirmières sur trois se déclarent en souffrance au travail, nombre d'entre elles envisagent de quitter

l'Éducation nationale. Et pour nos collègues contractuelles, elles doivent être rémunérées sur la base de la catégorie A. Il devient urgent de les revaloriser.

Vous savez, madame le Recteur, pouvoir compter sur les infirmières comme le stipule votre courrier en date du 28 février, pourtant nous ne pouvons que regretter votre absence lors de notre audience du 21 mars et lors de l'ouverture du séminaire infirmiers du 22 mars où de nombreuses infirmières ont manifesté leur déception.

Nous vous demandons, madame le Recteur, d'agir pour résorber ces injustices salariales par l'octroi rétroactif du complément indiciaire de traitement à notre corps et par la mise en œuvre de revalorisations indiciaires légitimes permettant à cette profession hautement féminisée d'atteindre le niveau de catégorie A auquel elles ont droit.

L'engagement des infirmières de l'Éducation nationale, leur exercice spécifique en pleine responsabilité, leur lutte quotidienne contre les inégalités, leur sens du service public et du service rendu aux élèves et étudiant.es méritent d'être reconnus sans plus attendre.

En cohérence avec le travail effectué depuis 2014 sur les RPS chez les AS, le SNUAS FP FSU continue de réclamer l'allègement de tous les secteurs lourds occupés par des AS afin de créer de nouveaux postes.

Avec la FSU, le SNUASFP demande un travail de concert avec l'administration concernant la répartition des secteurs AS.

Le SNUASFP FSU continue de dénoncer l'aberration du calcul par points de charge qui ne reflète absolument pas la réalité et la charge de travail de beaucoup d'AS et demande à Madame Le recteur d'engager un débat et un groupe de travail pour une meilleure prise en compte de la répartition des secteurs

**En ce qui concerne les mesures de suppression de postes administratifs et de laboratoire**, l'académie de Lille est encore une fois durement frappée.

Suppression de 7 postes en établissement : 3 postes administratifs et 4 postes d'agents de laboratoire.

Suppression de 7 postes administratifs en services (4,5 au rectorat, 1,5 à la DSDEN du Nord et 1 à la DSDEN du Pas de Calais).

Ces disparitions de postes viennent s'ajouter à celles des années précédentes.

Nous rappelons que l'académie de Lille est la plus touchée avec 109 postes administratifs supprimés entre 2013 et 2020.

Le bilan est particulièrement lourd pour une académie qui aurait, au contraire, besoin de créations de postes. La qualité du Service Public d'Éducation Nationale se dégrade chaque année un peu plus. Les conditions de travail des collègues, à qui on demande toujours plus tout en diminuant leur nombre, vont empirer. La souffrance au travail, sujet majeur de notre système éducatif, va s'accroître considérablement.

Nous ne pouvons cautionner cette politique de saignée. Le résultat n'est hélas que trop prévisible. Il est temps que cela cesse et qu'une autre logique s'impose.

**Dans le Premier degré**, la mobilisation initiée par le SNUipp-FSU le 13 janvier a contraint les autorités ministérielles à permettre le recrutement d'enseignant.es supplémentaires dans le premier degré, il n'en demeure pas moins que ces moyens restent très insuffisants. En effet, dans le premier degré, le changement de niveau de protocole et la fin du port du masque obligatoire n'ont rien changé à la situation du remplacement... Les chiffres donnés par l'IA-DASEN du Nord lors du CTA du 22 mars, nous alertent sur la qualité du service public d'éducation. L'incident survenu à l'école Jean Jaurès du Douai la semaine dernière met en avant le manque de moyens dans les écoles et ses conséquences sur la sécurité qui est due aux élèves et à leur famille.

Bien que les collègues soient extrêmement vigilant.es à la sécurité des élèves, que des alertes intrusions soient organisées plusieurs fois par an dans toutes les écoles de l'académie, une personne étrangère à l'éducation nationale s'est introduite dans une

école et a pris en charge une classe entière une partie d'une matinée. Cet événement aurait pu avoir lieu dans n'importe quelle école, tant les absences non remplacées sont nombreuses et les remplaçants pas toujours connus des titulaires de l'école surtout quand ils viennent d'une autre circonscription.

Lorsque le remplaçant se présente bien souvent les collègues sont pris par la préparation de leur classe ou l'accueil des élèves et ont parfois commencé à faire classe. C'est la gestion de ces multiples sollicitations qui place les collègues dans de réelles difficultés. Cette situation s'est encore détériorée avec la disparition des aides administratives.

Toutes ces raisons nous poussent à revendiquer un plan d'urgence pour l'école se concrétisant notamment par un plan pluriannuel de recrutements.

D'autre part, nous vous alertons la semaine dernière sur la surcharge du temps de travail des collègues dont les formations et concertations des périodes précédentes ont été reportées sur cette période et au troisième trimestre. Les réunions s'accumulent désormais occupant l'ensemble des mercredis. La formation laïcité, qui vient d'être dévoilée aux PE représente un volume horaire de 15 h. Elle vient ainsi surcharger un agenda déjà très lourd, les collègues concernés ne pourront pas accomplir toutes leurs missions d'ici la fin de l'année scolaire (suivi et orientation des élèves, répartitions des classes pour la prochaine rentrée, organisation pédagogique de l'année à venir, commandes de fournitures...) sans dépasser très largement les 48h dévolues aux conseils de maîtres ou de cycle.

Nous vous demandons, Madame le Recteur, de faire preuve de souplesse et de donner des consignes précises aux IEN afin que les obligations réglementaires de service soient respectées. Cette formation, dont nous ne mettons pas en doute la pertinence, pourrait soit se faire sur deux années scolaires soit être reportée à l'année prochaine.